

Compte-rendu de l'atelier 3

La Petite et la Grande Tronche

1 - Les objectifs des ateliers de secteurs

Les ateliers localisés sur les grands secteurs de la commune sont programmés pour alimenter la réflexion d'ensemble du PLU à partir du repérage des problèmes de proximité et de vie quotidienne.

Leur rôle est d'établir un diagnostic partagé de la commune portant sur :

- les aspects physiques et spatiaux (paysage, urbanisme, architecture)
- les usages en cours et les attentes.

L'objectif des ateliers de secteurs est d'établir une cartographie fine et partagée du territoire, à partir d'une lecture sensible pour préciser les points suivants :

- > **repérer et hiérarchiser les enjeux de transformation**
 - enjeux locaux de proximité
 - enjeux inter quartiers, communaux, d'agglomération...
- > **repérer les points durs**
 - ambiance dégradée
 - conflits d'usages
 - problèmes liés à la voiture : trafic, vitesse, stationnement...
 - ...
- > **les points à conforter**
 - nécessitant des mesures d'accompagnement
- > **les points à préserver**
 - ensembles urbains et paysagers remarquables par exemple
- > **repérer les potentialités de transformation**
 - à moyen et long termes
 - à l'échelle des enjeux locaux de proximité
 - à l'échelle des enjeux inter quartiers, communaux, d'agglomération...

Le diagnostic territorial est un moment d'observation, de compréhension et d'évaluation de l'état de la commune. Ce n'est pas encore le temps du projet, des intentions et des décisions.

C'est le temps nécessaire pour établir un discernement commun sur les caractéristiques et les enjeux de la commune à partir de quoi des actions de transformation et de conservation pourront être envisagées et évaluées en toute connaissance de cause.

2 – Evolution du paysage



Ces deux photos prises du même point de vue à cent ans d'intervalle montrent l'évolution de l'usage et de l'aménagement du secteur petite et grande Tronche :

- en 1900, les Coteaux ne sont pas urbanisés car essentiellement dévolus à l'agriculture, les espaces agricoles descendent au plus près de l'axe principal de la Petite et de la Grande Tronche, constitué par la grand rue. Les cheminements de desserte des parcelles sont déjà visibles
- en 2000, l'urbanisme s'est densifié sur ce secteur tandis que la forêt colonise l'ensemble des pentes délaissées.

3 - Approche historique



Le cadastre royal établi aux environs de 1870 montre que la commune s'était déjà constituée autour de trois nœuds :

- la Petite Tronche
- le Péage
- la Grande Tronche

Cette urbanisation s'est structurée principalement autour de deux formes :

- le village rue, avec des bâtiments qui sont implantés en limite sur la voirie

- des fourches habitées en particulier à la Grande Tronche, où l'implantation des bâtiments s'établit autour d'un croisement de voirie : la Grande Rue et les voies montantes qui utilisent les lignes de plus grande pente.

Remarques et débats

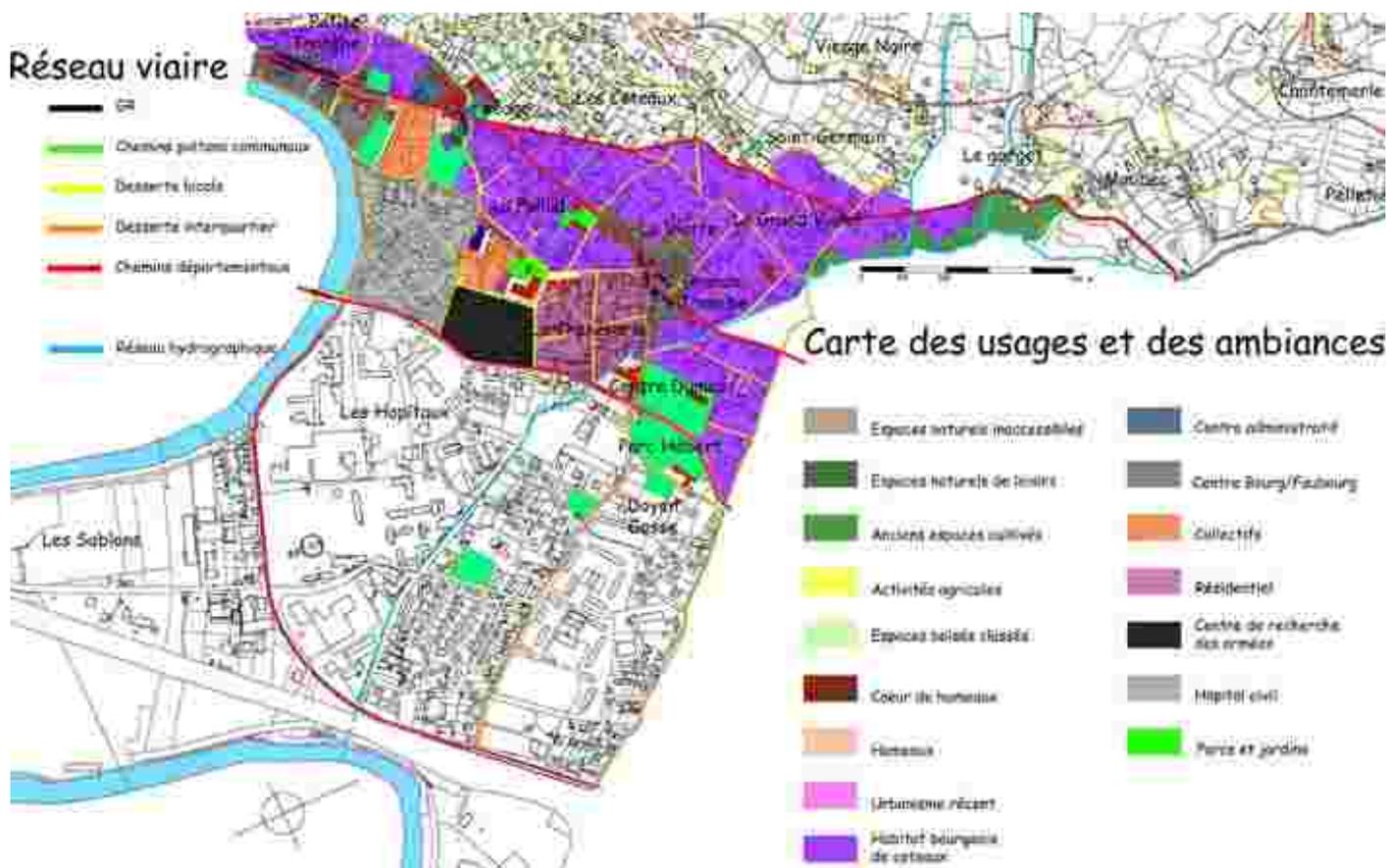
La Petite Tronche était investie historiquement par des bâtiments d'activités artisanales, en particulier au niveau de l'ancien chemin de halage sur les berges de l'Isère.

Ce type de configuration, du bâti par rapport au réseau viaire, contraste avec le réseau récent comme celui du lotissement Saint Germain qui semble être issu d'un urbanisme d'engin (déneigement par exemple).

La voirie de Saint Germain est en cul de sac alors qu'elle devait sortir au moins en piéton sur le chemin du coteau

4 - Carte des usages et des ambiances

(les cartes qui suivent prennent en compte les remarques et compléments d'information effectués au cours de l'atelier)



Cette carte dessinée sur le plan cadastral de la commune exprime notre approche sensible des éléments qui identifient le territoire, les quartiers et les lieux de la commune à partir de visites de terrains et de lectures de documents.

Elle n'est pas représentative du droit des sols mais illustre une typologie sensible du territoire du secteur Petite et Grande Tronche en considérant les usages dominants (tels que l'habitat, les loisirs,

les déplacements...) et les ambiances qui forment le cadre de vie dans lequel s'établissent ces usages.

Les parcs publics qui apparaissent sur cette carte ont été complétés par les parcs privés comme l'atelier l'a demandé car ils participent au cadre de vie de la commune.

Ce secteur est caractérisé par une vraie mixité d'usages et d'ambiances :

- les quartiers de la Petite Tronche, du Péage et de la Grande Tronche sont constitués par de l'habitat, des commerces et des services implantés sur la rue
- l'ensemble organisé autour du square Brise des Neiges articule le square, les équipements publics et l'habitat

Autour de la Grand Rue, le front bâti urbain est constitué par un habitat bourgeois dans la continuité du secteur des coteaux.

Remarques et débats :

Les points d'urbanisation d'origine sont très présents en particulier la fourche de la Grande Tronche qui est un élément fort.

Ce sont des éléments identitaires de la commune.

Une mixité articulant commerces et équipements sur l'axe constitué depuis le gymnase jusqu'à Brise des Neiges est rejetée par l'atelier.

Ce secteur est enclavé et échappe aux axes principaux de circulation.

De plus, une telle activité suppose des contraintes que ce secteur n'est pas capable d'absorber en terme de :

- circulation
- desserte
- stationnement

Le développement urbain de la commune s'est fait conjointement vers le haut (sur les Coteaux) et vers le bas (à l'Est de la Grand Rue). C'est pour cette raison que la typologie de l'habitat est similaire sur ces deux secteurs. Il est constitué de grandes propriétés bourgeoises composées dans la pente à l'intérieur de leur parc.

5 – Carte des voiries



Cette carte illustre l'ensemble hiérarchisé des voiries carrossables, chemins et sentiers de la commune.

Le réseau viaire est la colonne vertébrale des trois bourgs originels qui concentrent la majorité des commerces et services du secteur.

Cette cartographie intègre les cheminements piétons significatifs remarquables par l'atelier, en particulier :

- chemin « Brise des Neiges »
- chemin du « mont Rachais » (servitude de passage)
- chemin de l'école vers les coteaux
- chemin de « Mont logis vers l'Agnelas »...

Notons que les dessertes locales carrossables sont souvent très étroites, encadrées de murs où la circulation est difficile.

Remarques et débats :

Il existait un certain nombre de chemins que les riverains ont fermés et se sont appropriés. Effectivement certains chemins descendaient des Coteaux vers la Grand Rue, mais ils étaient privés.

Il existe un maillage potentiel entre les Coteaux et tout le secteur de la Petite et la Grande Tronche. A l'occasion de certains permis de construire, il est possible de réouvrir certains passages.

La création d'un aménagement piéton sur le chemin Eymard Duvernay est à l'étude.

Un chemin parallèle au chemin de l'Union (chemin privé) descendant du coteau vers la Grande Tronche est à l'étude (aujourd'hui, la commune a obtenu une servitude pour l'assainissement).

La commune a réalisé une carte complète du réseau des cheminements piétons et cycles sur l'ensemble de la commune.

En ce qui concerne les commerces, il faut ajouter que le secteur du péage était historiquement le plus commerçant car localisé à la fourche entre Grand Rue et Route de Chartreuse.

Aujourd'hui, le Péage est le secteur commerçant le plus fragile, il ne persiste que 3 ou 4 services et commerces.

Notons que les centres historiques ne possèdent pas d'équipement.

L'opération de la ZAC Grande Tronche prévoit la création d'une bibliothèque afin d'allier la dynamique commerciale et les équipements.

Le principal complexe d'équipements se structure autour de l'axe Brise des Neiges/gymnase. Il regroupe le centre Brise des Neiges, l'école maternelle, la crèche, la salle polyvalente, un espace jeune et le gymnase.

Notons que le secteur Péage, Pallud et Grande Tronche souffrent d'un grave problème de repérage des pénétrantes et des dessertes locales.

Il n'existe que trois voies d'accès transversale dont une seulement dans le sens descendant :

- chemin de l'Agnelas (montant)
- chemin Jules Rey (montant le temps des travaux de la ZAC de la Grande Tronche)
- Le chemin du Pont Prouillet (descendant)

Le secteur est donc très étanche, il est très difficile de pénétrer dans son épaisseur.

Il existe un réel problème pour « descendre » vers l'avenue des Maquis du Grésivaudan et réciproquement pour « monter » sur la Grand Rue.

Ce problème met en avant l'importance de cheminements doux transversaux.

Un cheminement reliant le parc du Carmel, la place de l'église (et ses équipements) au square Brise des Neiges est à l'étude.

Cette étanchéité transversale est essentiellement due au calibrage des voies.

Cette configuration physique accompagnée de chaussées longées de hauts murs minéraux autorise deux types d'aménagement sur lesquels l'atelier a des positions très contrastées :

- soit des sens uniques très efficaces pour faire cohabiter piétons et automobilistes mais qui rendent étanches le quartier
- soit des aménagements à double sens en zone 30 qui permettraient de réouvrir le secteur mais qui sont basés sur des valeurs de cohabitation entre piétons et voitures peu souvent respectées

Le gabarit des voiries pose un problème de stationnement.

Le stationnement non résidentiel (à destination des hôpitaux) utilise tout le potentiel du secteur dans la journée.

La Grand Rue, assez rectiligne, est aménagée en zone 30 sur la Petite Tronche (et dans le futur sur le Péage).

Elle souffre de problème d'insécurité sur le secteur de la Pallud où les automobilistes n'hésitent pas à « tirer des pointes de vitesses ».

Tous ces problèmes sont aggravés par l'augmentation constante du trafic sur la Grand Rue et sur l'avenue des Maquis du Grésivaudan.

6 - Carte des transports en commun



Le réseau de transport en commun est localisé sur les axes principaux :

- Route de Chartreuse
- Grande Rue
- avenue des Maquis du Grésivaudan

Cette desserte borde le secteur Petite et Grande Tronche et il n'y a pas de liaison transversale qui pénètre dans l'épaisseur du quartier.

Les arrêts des différentes lignes correspondent à des points singuliers de la communes (équipements, commerces...).

Une lacune principale concerne la desserte du complexe de la place de l'église, du gymnase, de la crèche et de la salle polyvalente.

Remarques et débats :

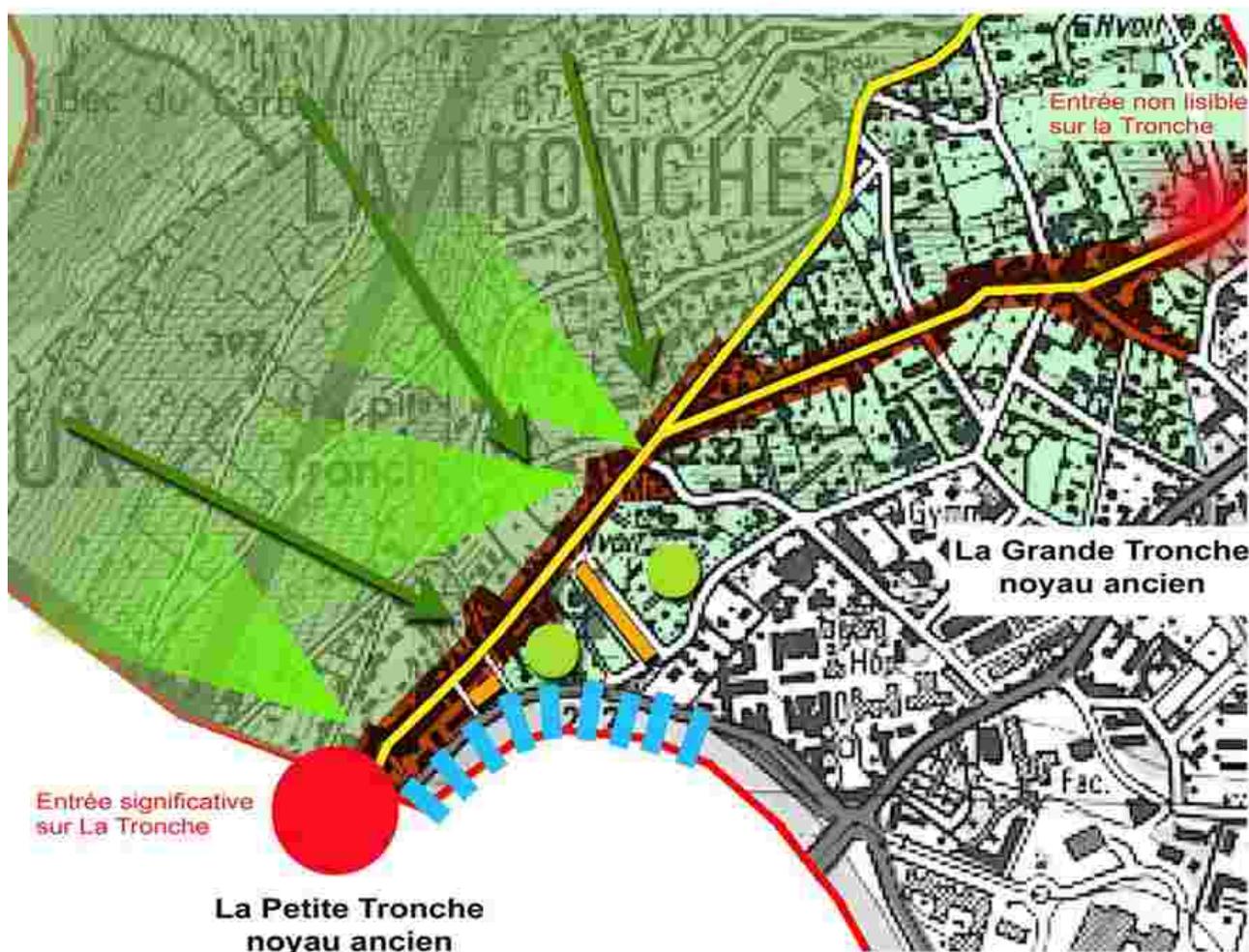
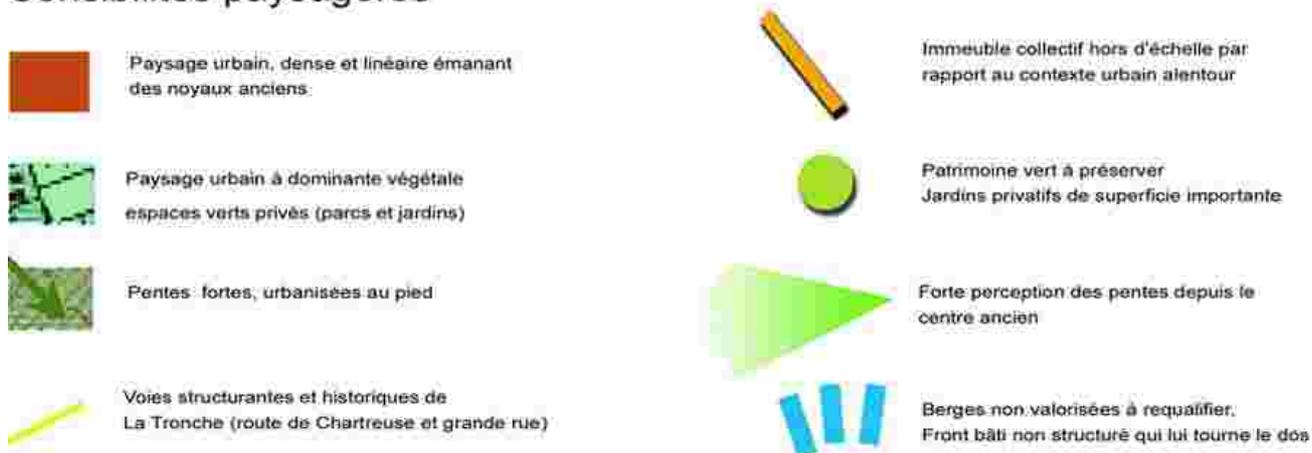
La ligne VFD 714 n'a pas d'arrêt dans le cœur de la Tronche.

Il faudrait amener un arrêt au niveau du Péage (création ou déplacement d'un arrêt).

C'est la ligne de Chartreuse, elle n'a pas le même rythme que les lignes des transports de l'agglomération grenobloise.

7 - Approche paysagère

Sensibilités paysagères



Des pentes omniprésentes à préserver... Des berges à valoriser et à reconnecter avec la Petite Tronche. Un axe urbain à affirmer dans son ensemble.

Ce secteur de la commune est composé de ces trois entités organisées comme un village rue relié par des portions de route très urbaines longeant des murs minéraux assez hauts.

La lisibilité de l'entrée de la commune du côté de la petite Tronche est constituée directement par le bourg et par l'aménagement en zone 30.

Elle est caractéristique de la Tronche et de sa dimension historique de faubourg.

En revanche, l'entrée dans le parc de Chartreuse et réciproquement de Chartreuse vers la Tronche souffre d'un manque de repérage qui devient dangereux lors des pics de circulation.

Remarques et débats :

L'identité forte de l'entrée dans la commune, marquée par le bourg de la Petite Tronche, est une évidence pour tous.

Mais la nécessité d'un marquage particulier de l'entrée dans la commune n'est pas souhaitée par l'ensemble de l'atelier.

Cependant, il semble nécessaire de repérer l'entrée de la commune sur la Route de Chartreuse (ou sur le secteur du Péage) afin de résoudre les problèmes liés à la vitesse sur :

- la Route de Chartreuse
- le carrefour avec la Grand Rue

Un tel repérage permet de mieux identifier la commune.

Les limites des trois identités fortes de la commune (Petite Tronche, Péage et grande Tronche) doivent être mieux définies afin de les rendre plus bien repérables.

La « sortie » de la commune vers Meylan ne constitue pas un enjeu, puisque la typologie urbaine correspond à une continuité entre les deux communes puis sur le reste de la vallée du Grésivaudan.

Il est nécessaire de faire revivre le quai Charpenay qui est historiquement un centre de vie mais aussi un espace de qualité en berge de l'Isère. Il s'agit d'imaginer un retournement de « la vie de la Petite Tronche vers les quais ». Ceci existait lorsqu'il y avait des traversées visuelles et piétonnes de qualités de la Petite Tronche vers les quais.

L'immeuble du Mont Rachais malgré sa forme résolument moderne est un élément identitaire de la Tronche.

« Il crée une perspective sur l'Isère ».

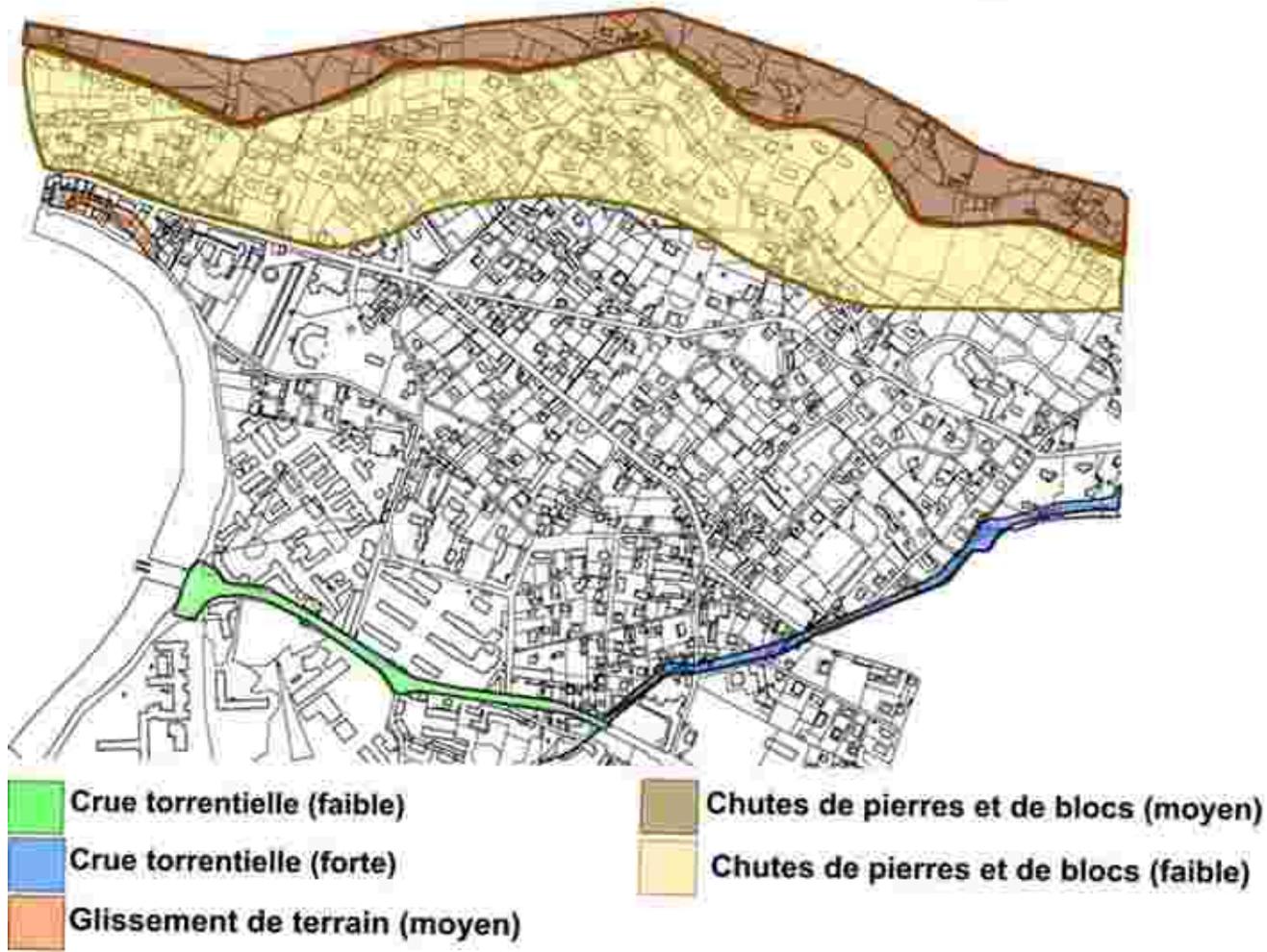
Cette qualité formelle reconnue par tous contraste avec les difficultés que rencontre la commune pour occuper tous les logements (problèmes de voisinages et problèmes techniques).

Le parc du Mont Rachais quant à lui est reconnu d'utilité publique, c'est un parc sur la ville. Il permet une continuité « d'espaces verts » entre la Petite Tronche et les berges de l'Isère.

Le quai Charpenay est un véritable enjeu car c'est lieu de promenade juste derrière la façade urbaine. Il permet d'aller prendre le Tram dans un espace de qualité en passant par le parc du Mont Rachais, c'est le « Ramblas piéton de la Tronche ».

8 - Approche environnementale

Extrait de la carte des aléas (1989)



Cette carte illustre les risques naturels repérés sur la commune.

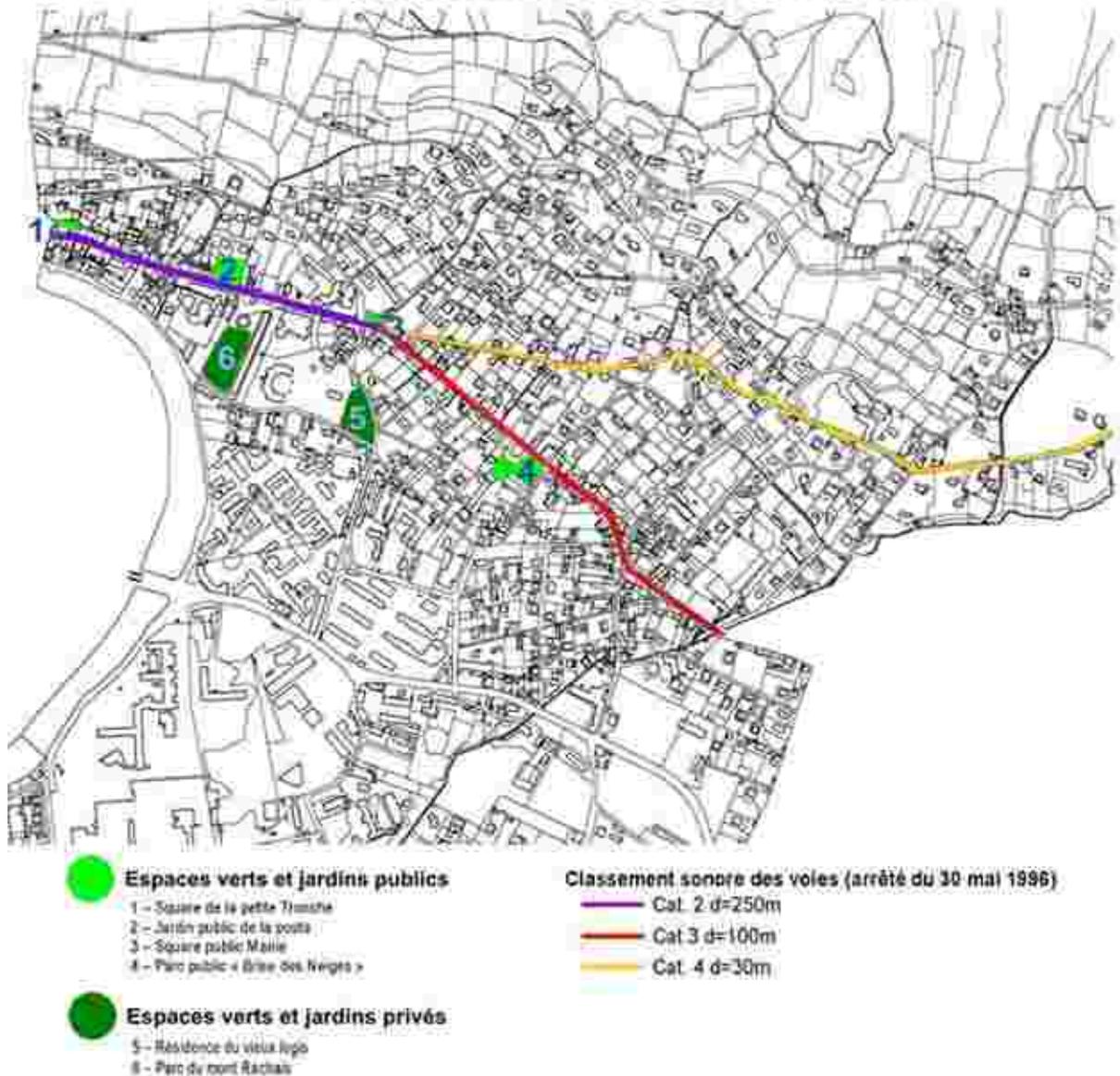
Le secteur de la Petite Tronche est concerné par :

- les glissements de terrains
- les chutes de pierres et de blocs

Les autres risques liés à la présence du Charmeyran sont :

- les crues torrentielles fortes sur tout le lit du Charmeyran
- les crues torrentielles faibles lorsque le Charmeyran se déversent sur l'avenue des Maquis du Grésivaudan

Cadre de vie Secteurs de la Petite et Grande Tronche



Cette carte localise les différents parcs boisés privés ou publics.

Elle insiste sur les périmètres de protection liés au classement sonore des voies.

Ce classement est établi en fonction de la fréquence de passage sur ces voies (nombre de véhicule/jour).

Il détermine les distances de part et d'autre des voies où des aménagements spécifiques pour l'habitat sont nécessaires (double vitrage...).

9 – Typologie architecturale et urbaine détaillée

Cette approche pointe précisément ce qui constitue le caractère et l'identité des différents lieux du secteur Petite et Grande Tronche.

L'inventaire repère de façon sensible les principes de positionnement du bâti par rapport aux limites de parcelles et à la voirie, la position des maisons les unes par rapport aux autres et l'ensemble des dispositions qui façonnent le cadre de vie de proximité.



La Petite Tronche est historiquement un centre urbain d'activité caractérisé par une implantation forte d'artisans.

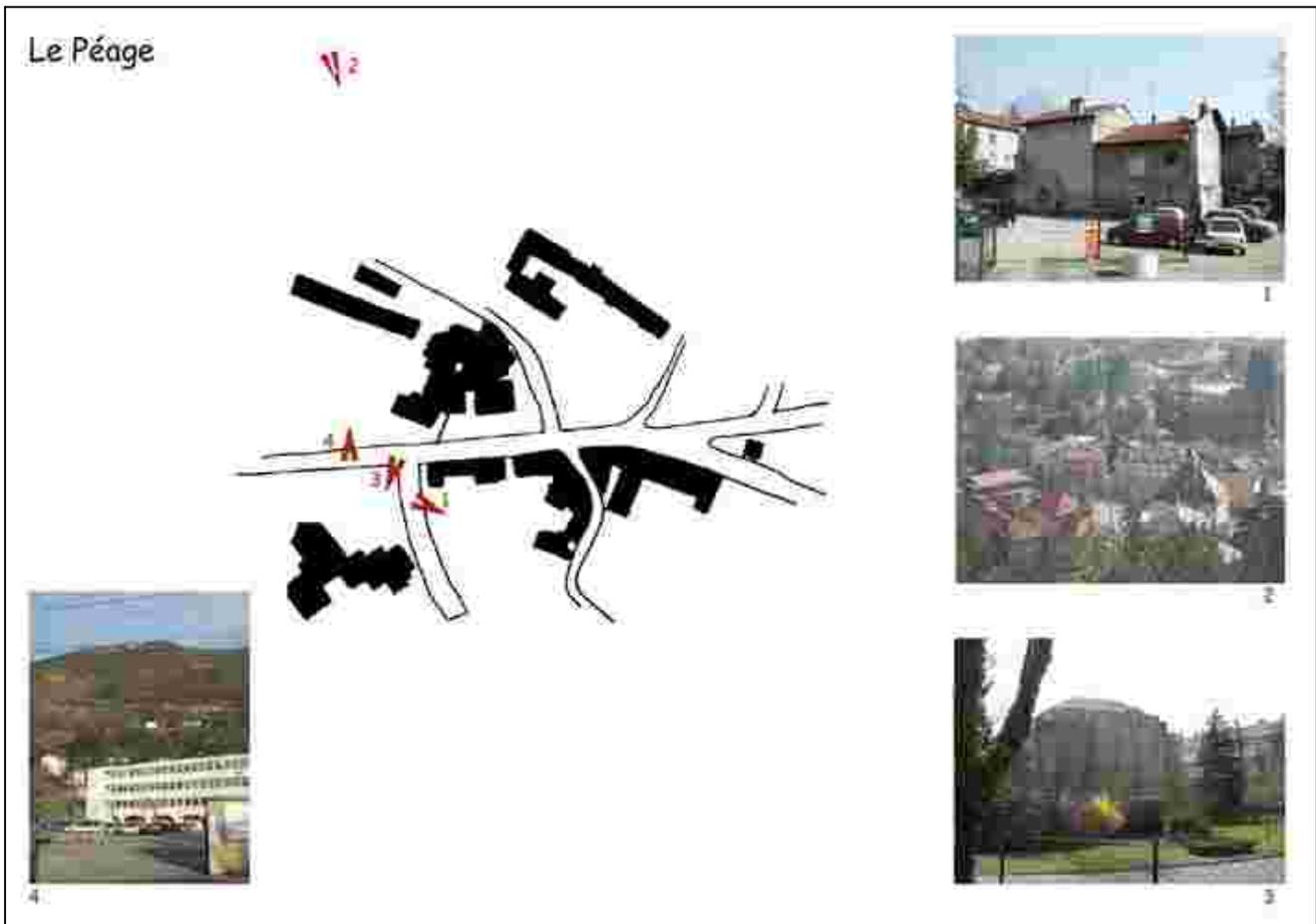
C'est pour cette raison qu'elle conserve un caractère de faubourg avec une façade commerciale calée sur la rue et des arrières cours dévolues à l'activité.

Cette organisation donne de l'épaisseur au tissu et offre des vues sur les cours en direction des berges de l'Isère et des contreforts montagneux.

Cette structuration permettait de dégager dans le passé des espaces de cheminements parallèles à la voirie.

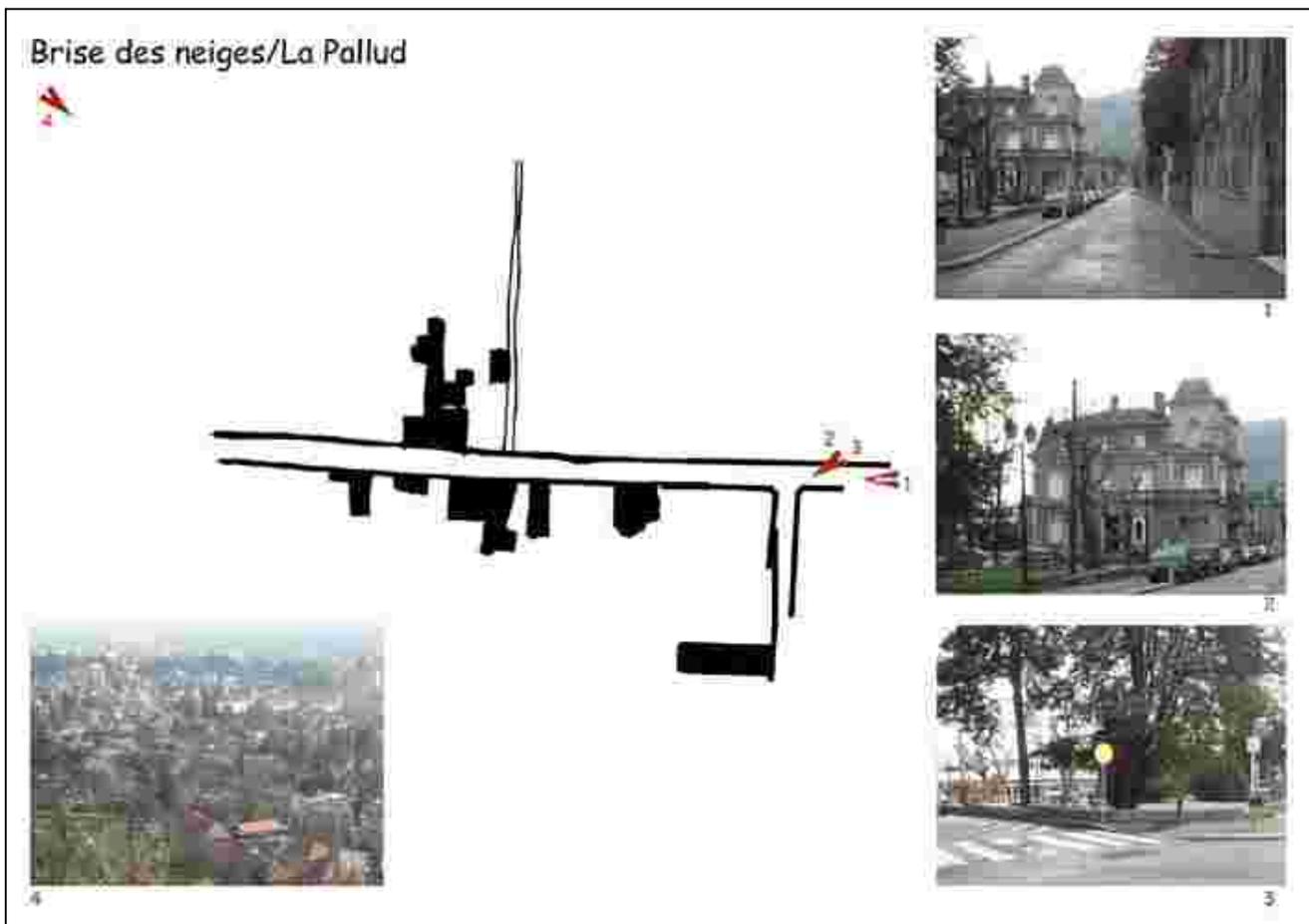
Remarques et débats :

Ce système d'organisation permettait l'aménagement de traboules qui étaient très utiles et qui sont aujourd'hui closes. « *On pouvait passer à travers les bâtiments* ».



Le Péage, centre administratif de la commune est organisé de manière très différente avec des bâtiments plus récents (mairie, école, ITEC...) qui sont comme « posés là » et qui font face à des reliquats d'une urbanisation sur la rue.

Ces retraits ménagent des espaces de respiration ouverts soit sur le paysage soit sur des parcs privés.



Ce secteur est caractérisé par l'importance des limites séparatives privées/publiques. Elles sont constituées d'un linéaire de murs en pierres hauts qui confisquent la vue du paysage de premier plan et qui cachent les parcs privés importants situés derrière les murs.

L'implantation des maisons en continuité des murs confère une impression fautive de densité au quartier qui est en réalité très ouvert du côté cours. Cette organisation donne depuis la rue un effet de « jardins suspendus au-dessus du mur ».

La seule rupture dans le linéaire est constituée du parc Brise des neiges qui représente un réel espace de respiration et d'ouverture dans le quartier.

Remarques et débats :

Ce type d'organisation, assez austère et linéaire, laisse libre cours à la violence routière (excès de vitesse).



Cette organisation de type faubourg comme pour la Petite Tronche permet des alignements de façades commerciales et des dégagements d'arrière-cours.

L'opération nouvelle sur la place permet de dégager un espace de respiration au cœur du Bourg assez bien venu dans ces rues resserrées.

Remarques et débats :

Le retrait de l'immeuble neuf libère de l'espace sur la place.

En revanche, il isole le quartier situé derrière-lui au niveau de la vue, de l'exposition au soleil, de la desserte.

Cet ancien quartier est revendiqué par les habitants comme étant une image patrimoniale forte de par ses petites rues et ses ambiances spécifiques.

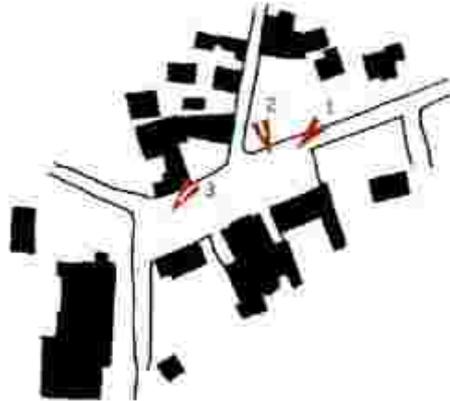
Les habitants regrettent qu'il ait été isolé de cette manière.

Redonner de la qualité à cet angle (ancienne fourche originelle) pour réouvrir ce quartier figure donc comme un enjeu important.

Cette opération cause une perte d'identité au secteur de la grande Tronche.

La caractéristique originelle en fourche de la grande Tronche disparue.

Place de l'église



La place de l'église est un élément singulier de la Tronche car elle représente un des rares espaces publics ouverts et structurés de la commune.

En effet, elle est fortement limitée par les bâtiments qui l'entourent. Elle dégage des espaces de respiration et elle laisse suffisamment d'espace pour le piéton et pour l'automobiliste.

Remarques et débats :

Cet espace minéral est un peu mort, mais il est peut-être nécessaire de ménager des espaces calmes dépourvus d'activité au sein d'une ville.

Il existe un réel problème de hiérarchie entre le stationnement et la voirie, des arbres ont été plantés mais l'espace est encore peu lisible.

Il est nécessaire d'étudier des aménagements paysagers qui permettraient d'améliorer sa qualité.

Il y a eu une initiative d'installation du marché sur la place de l'église. Cette dynamique commerciale n'a pas fonctionné notamment à cause des problèmes liés à la desserte, au stationnement et à la faible importance du trafic sur ce secteur.

Toutefois, elle reçoit de manière occasionnelle le bal du 14 juillet. C'est sans doute un espace événementiel à préserver.



Cette petite place triangulaire est un autre élément remarquable de la commune de part sa forme singulière coincée entre l'hôpital civil et le centre de recherche des armées.

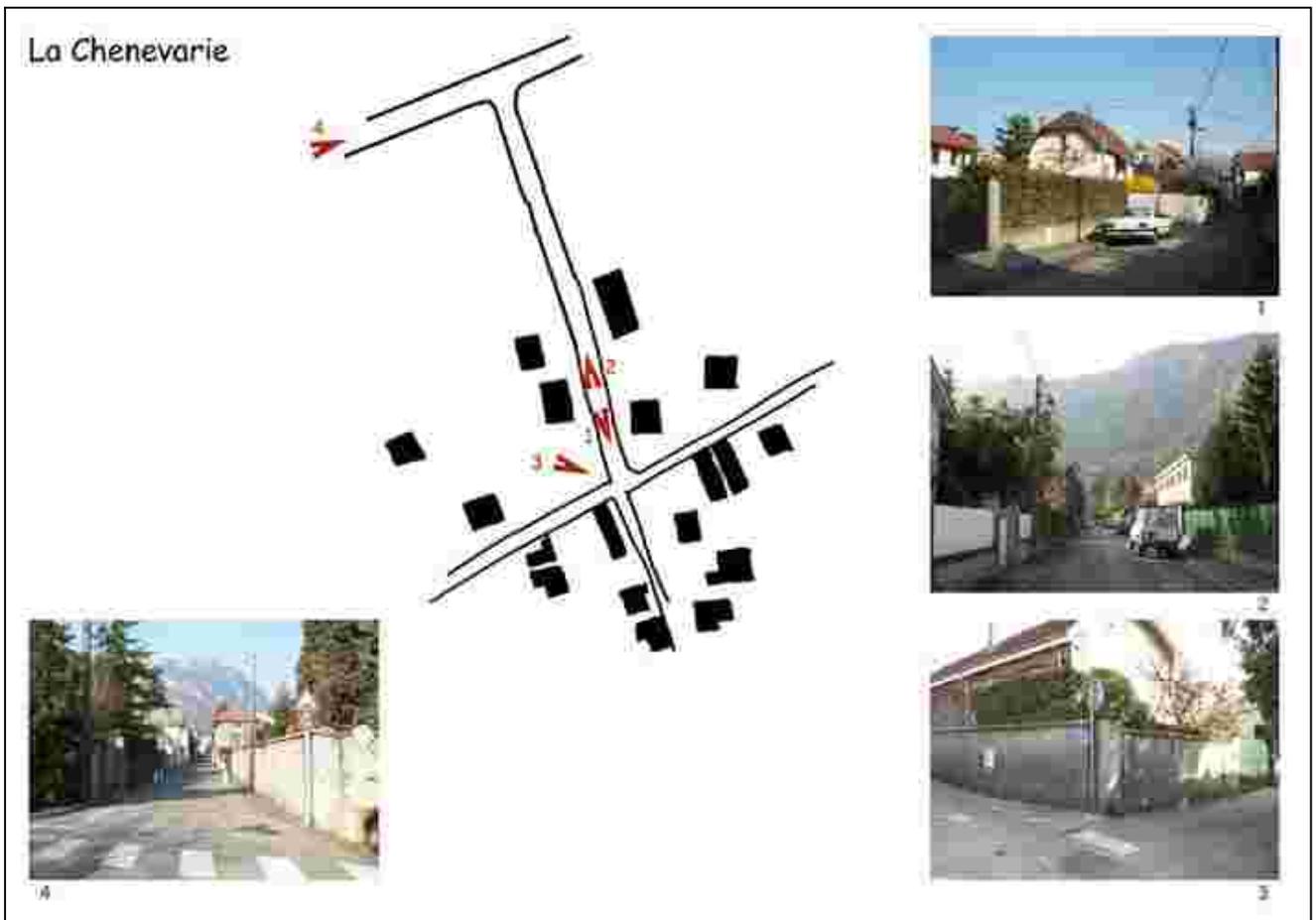
Complètement retournée sur elle-même, il lui manque peut-être peu de chose pour devenir un vrai espace de convivialité.

Remarques et débats :

Elle est entourée d'un parking qui est toujours plein.

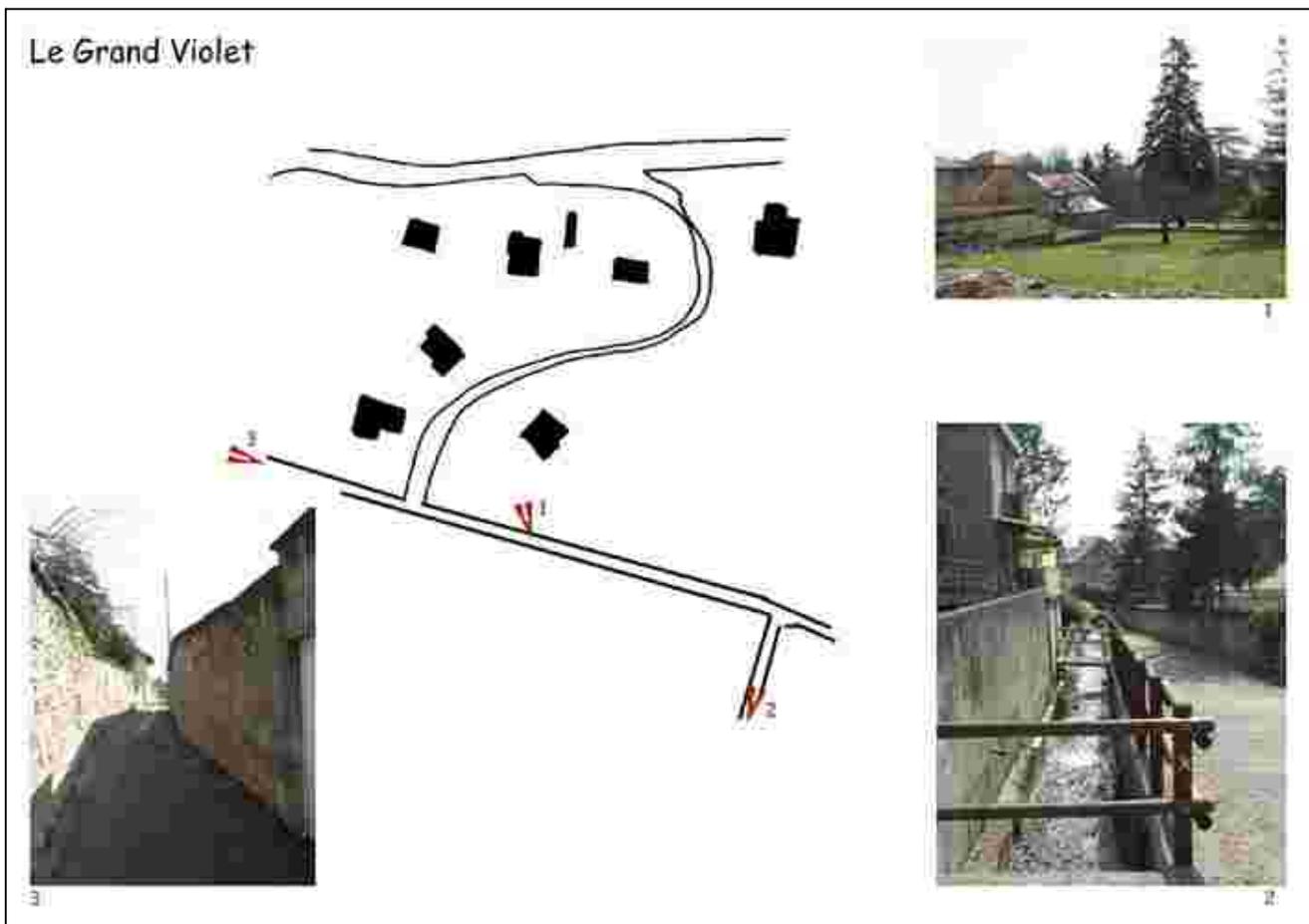
Elle jouxte le quartier du vieux Carmel, qui est lui-même refermé sur lui-même.

Cet espace enserré pourrait s'ouvrir sur le parc du vieux Carmel que les habitants auraient souhaité traversant.



Ce quartier est caractérisé comme les Coteaux par des voies étroites encadrées de murs séparatifs mixtes (minéral/végétal).

Les habitations résidentielles plus récentes que dans les Coteaux sont caractérisées par une implantation en milieu de parcelles.



Ce quartier est la continuité directe de l'urbanisation des Coteaux, on y retrouve des typologies architecturales et urbaines équivalentes comme des cheminements étroits bordés de murs de qualité et parfois accompagnés d'événement singulier (le Charmeyran par exemple).

Remarques et débats :

L'atelier est unanime en ce qui concerne la qualité et l'intérêt de ces murs.
Il faut conserver ces petits passages authentiques.

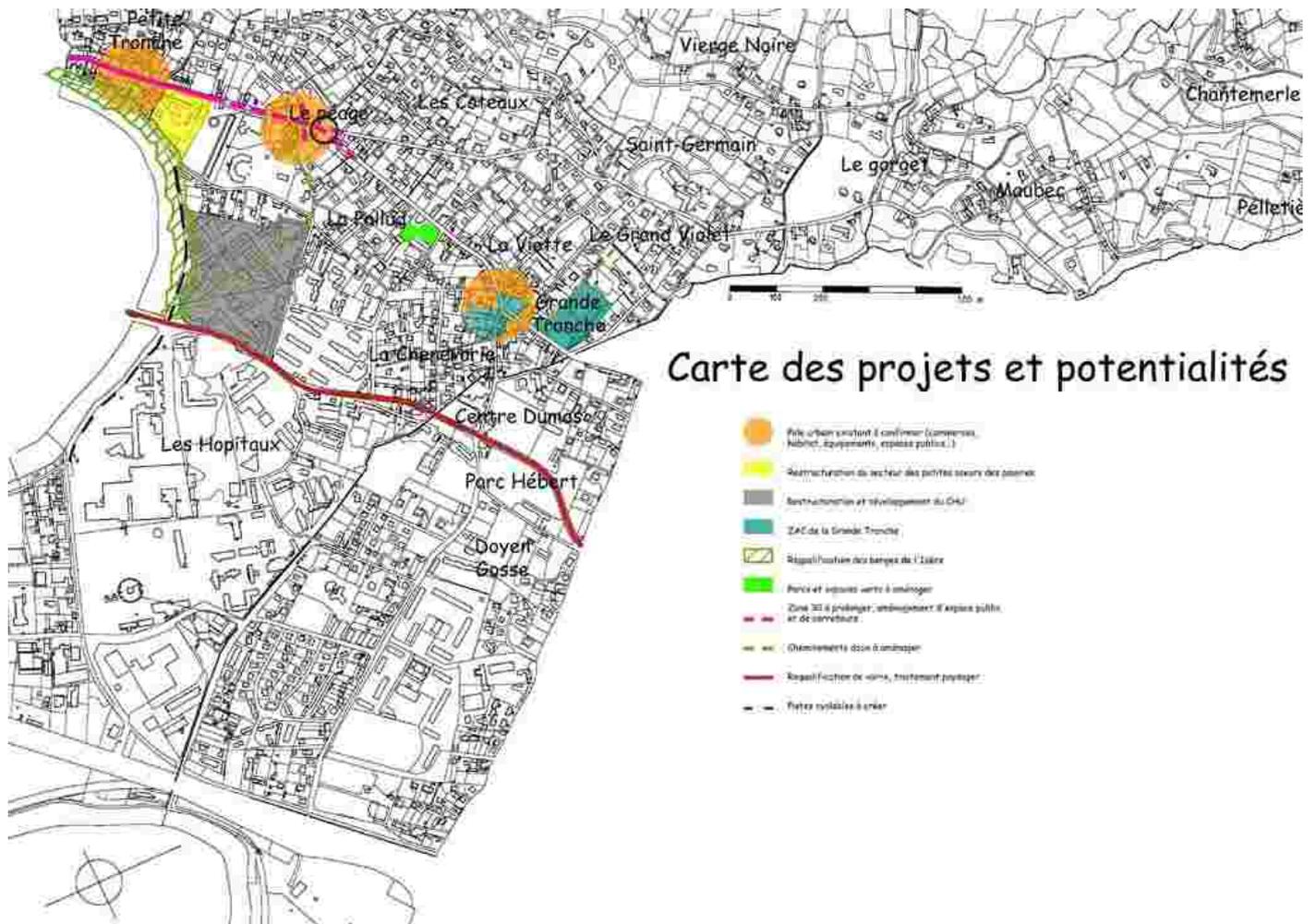
L'atelier précise que lorsqu'ils existent, il est important de les conserver et de les rénover (s'ils sont de qualité) mais qu'il n'est pas nécessaire d'obliger la création de nouveaux murs de pierre en limite de parcelle.

Ils font partie du patrimoine (de notre mémoire) mais il n'est pas nécessaire de les reproduire.

Ces murs sont parfois vécus comme très oppressants.

La commune pourrait envisager une étude (relevés et croquis d'ambiances) sur des espaces singuliers afin de définir un cahier des charges pour les clôtures et les limites, et pour identifier les lieux où les murs doivent être conservés ou construits.

10 – Projets et potentialités



Le territoire communal est le support de plusieurs projets importants déjà précisément définis :

- la restructuration de l'hôpital civil qui aura une forte influence sur la circulation, les espaces publics alentours et les berges de l'Isère
 - o projet d'ouverture du site de l'hôpital sur la commune
 - aménagement d'un cheminement piéton dans l'axe de l'hôpital vers le centre administratif
 - qualification du chemin de l'agnelas et du petit square triangulaire
 - o enjeux liés aux questions d'entrée/sorties du site
- la restructuration des « petites sœurs des pauvres »
 - o lien entre l'Isère et la grande rue est un enjeu majeur
- la ZAC de la Grande Tronche
- l'aménagement des berges
- le prolongement de la zone 30 de la Petite Tronche sur le secteur du Péage
- l'aménagement et le travail paysager de l'avenue des Maquis du Grésivaudan

Remarques et débats :

Le projet des Petites Sœurs de pauvres n'est pas acté, il est en concertation.

Il ne correspond pas aux attentes des habitants de la Tronche pour les raisons suivantes :

- non-respect du COS (coefficient d'occupation des sols) et de la SHON (surface hors œuvre nette)
- confiscation de la vue sur les jardins arrières qui participent à la qualité des berges
- ne respecte pas les vues de la Petite Tronche sur l'Isère
- un gabarit qui ne respecte pas le site

Le projet d'hôpital civil possède une hauteur d'environ 15 m (R+3+stationnements enterrés) pour le point le plus haut.

Des aménagements pour réduire la vitesse sont nécessaires sur la grand rue et sur la ZAC de la Grande Tronche.

Le traitement des berges permettra de conserver ses qualités au niveau des déplacements piétons et cycles.

FICHE DE PRESENCE
Groupe de Concertation PLU
Réunion du 27 mars 2003

FB

	NOMS - Prénoms	ADRESSE
1	BARBASSAT Alex	3, lot du Trièves
2	BRIARD Monique	16, quai Charpenay
3	CHARRE Jean-Pierre	82, Grande Rue
4	CHENEAU-SERIGNAT Chantal	1, chemin Jules Rey
5	COFFIN Jean-Daniel	
6	CRISAN Cornel	7, avenue des Cèdres
7	DELARUE Frédéric	LA FAURIE
8	DURAND Etienne	3, chemin Prè Fleuri
9	EYBERT Laurent	11, chemin du Pont Prouiller
10	FEROTIN Layla	5, rue de Turenne
11	FRITSCH Anne-Marie	3, chemin de Rozan
12	GUAZZONE Thierry	10, rue de l'Oisans
13	KUTTLEIN Irène	106 bis, rue Abbé Grégoire
14	LAVERLOCHERE Marie Hélène	11, rue Henri Fracy
15	LEJEUNE Michel	14, chemin de la Bastille - Lotissement St Jean
16	MERCIER-CHAMORAND France	24 chemin Saint Jean
17	MORARD-LACROIX Dominique	20, chemin Saint Jean
18	PORTAL Bernard	17, chemin des Lauriers
19	RECALT Josette	13, chemin Henri Fracy
20	REMANDE Jean-Michel	
21	RUPPLI Philippe	8, chemin du Clos
22	SANSON Claire-Lucile	
23	SUTER Clotilde	3, chemin de la Basoche
24	VAUSSENAT Alain	50, chemin de Chantemerle
25	WOLF Elisabeth	42, rue Doyen Gosse